Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses

modifications/amendements successifs

Date d'impression: 10.01.2022 Révision: 10.01.2022

Numéro de version 182 (remplace la version 181)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

- · Code de produit LBR102
- · Nom du produit: APPRET PU BLANC
  - UFI: NT43-F0JA-D00M-34E6

## · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composition de revêtement pour le revêtement et / ou de décoration de produits.

· Emploi de la substance / de la préparation Usage professionnel

## · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Fournisseur

Raison Sociale: MILESI VERNIS S.A.

: Parc d'Activité de la Croix Blanche, 11 Rue Lucien Sampaix BP 108.91704. Adresse

SAINTE GENEVIEVE DES BOIS.FRANCE

Téléphone : 01.60.15.93.44 Fax: 01.69.04.69.29.

infofds@milesi.fr http://www.milesi.com

VEILLE TELEPHONIQUE TRANSPORT 24/24 CEDRE BREST 33 2 98 33 10 10 - UTMD 09

Producteur

IVM Chemicals srl

Viale della Stazione 3 - 27020 Parona (PV) Italy tel +39 038425441

· Service chargé des renseignements:

Environmental Health and safety office

hseoffice@ivmchemicals.com

## · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

pour l'Italie

De 8h30 à 17h30 0039 038 425 441

En dehors des heures mentionnées ci-dessus, les samedis et dimanches et pendant les périodes de fermeture pour les vacances s'il vous plaît appelez: 0039 0384 254491

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoguer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## · 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Page: 1/16

Page: 2/16



# Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 10.01.2022 Révision: 10.01.2022

Numéro de version 182 (remplace la version 181)

Code de produit LBR102

Nom du produit: APPRET PU BLANC

(suite de la page 1)

#### · Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate d'isobutyle

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

acétate d'éthyle

Acides gras, suif, composés d'oléylamines

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher].

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

#### · 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
  - · PBT: Non applicable.
  - · vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

· Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

(suite page 3)





Date d'impression : 10.01.2022 Révision: 10.01.2022

Numéro de version 182 (remplace la version 181)

Code de produit LBR102

Nom du produit: APPRET PU BLANC

· Composants dangereux:	(6	suite de la page
CAS: 110-19-0 EINECS: 203-745-1 Reg.nr.: 01-2119488971-22- XXXX	acétate d'isobutyle  Tlam. Liq. 2, H225  STOT SE 3, H336 EUH066	10-12,49%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29- XXXX	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  Flam. Liq. 3, H226  STOT SE 3, H336	5-9,99%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32- XXXX	xylène  Flam. Liq. 3, H226  STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304  Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335  Aquatic Chronic 3, H412	2,5-4,99%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46- XXXX	acétate d'éthyle  Flam. Liq. 2, H225  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336  EUH066	2,5-4,99%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119488216-32- XXXX	éthylbenzène  Flam. Liq. 2, H225  STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304  Acute Tox. 4, H332  Aquatic Chronic 3, H412	0,5-1%
CAS: 77-99-6 EINECS: 201-074-9 Reg.nr.: 01-2119486799-10- XXXX	propylidynetriméthanol Repr. 2, H361	<0,5%
Numéro CE: 942-330-6 Reg.nr.: 01-2120101675-63- XXXX	Acides gras, suif, composés d'oléylamines  STOT RE 2, H373  Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 3, H412	≥0,1-<0,5%

<sup>·</sup> Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## · 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

si le port d'équipements de protection individuelle est recommandé aux secouristes. (section 8)

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 4)





Date d'impression : 10.01.2022 Révision: 10.01.2022

Numéro de version 182 (remplace la version 181)

Code de produit LBR102

Nom du produit: APPRET PU BLANC

(suite de la page 3)

· Après contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés.

Laver immédiatement à l'eau et au savon, ou un nettoyant cutané reconnu, et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Manifestations allergiques

Pour les symptômes et les effets causés par les substances, voir chap. 11.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### · 5.1 Moyens d'extinction

· Movens d'extinction:

Mousse résistant à l'alcool

Le dioxyde de carbone, mousse, poudre, du sable et de l'eau pulvérisée

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu et disperser.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

#### · 5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé et aussi, dans le cas des récipients fermés exposés aux flammes pour éviter les explosions.

· Eauipement spécial de sécurité:

Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges, des gants appropriés et si l'appareil nécessaire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 5)





Date d'impression: 10.01.2022 Révision: 10.01.2022

Numéro de version 182 (remplace la version 181)

Code de produit LBR102

Nom du produit: APPRET PU BLANC

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

## · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- · Stockage:
  - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Observer les indications sur l'étiquette, la date d'expiration de l'utilisation, si cela est indiqué, est de la livraison dat.

Dans les cas où il n'y a pas de date limite indiqué, cela signifie que le produit doit être utilisé dans les 8 mois.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

## · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Celles qui sont typiques du produit et les instructions de la fiche de données si nécessaire.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants	présentant :	des valeurs	s-seuil à sui	rveiller par	poste de travail:

#### 110-19-0 acétate d'isobutyle

VLEP Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm

Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

#### 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

#### 1330-20-7 xylène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

Risque de pénétration percutannée

(suite page 6)





Date d'impression : 10.01.2022 Révision: 10.01.2022

Numéro de version 182 (remplace la version 181)

Code de produit LBR102

Nom du produit: APPRET PU BLANC

141-78-6 acétate d'éthyle		(suite de la p
VLEP Valeur momentanée	e: 1468 mg/m³, 400 ppm	
Valeur à long terme	: 734 mg/m³, 200 ppm	
100-41-4 éthylbenzène		
VLEP Valeur momentanée		
	: 88,4 mg/m³, 20 ppm	
risque de pénétratio	on percutanee	
· DNEL		
110-19-0 acétate d'isobut	<u></u>	
Oral	DNEL	5 mg/kg bw/d (popolazione)
Inhalatoire	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/acute/akut	600 mg/mc (ouvriers)
		300 mg/mc (popolazione)
	DNEL	300 mg/mc (ouvriers)
		35,7 mg/mc (popolazione)
Effet d'irritation de la peau	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/acute/akut	5 mg/kg bw/d (popolazione)
	DNEL	10 mg/kg bw/d (ouvriers)
		5 mg/kg bw/d (popolazione)
108-65-6 acétate de 2-mé	thoxy-1-méthyléthyle	
Inhalatoire	DNEL	275 mg/mc (ouvriers)
Effet d'irritation de la peau	DNEL	153,5 mg/kg bw/d (ouvriers)
1330-20-7 xylène		
Inhalatoire	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/acute/akut	289 mg/mc (ouvriers)
	DNEL	77 mg/mc (ouvriers)
Effet d'irritation de la peau	DNEL	180 mg/kg bw/d (ouvriers)
141-78-6 acétate d'éthyle		
Oral	DNEL	4,5 mg/kg bw/d (popolazione)
Inhalatoire	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/acute/akut	1.468 mg/mc (ouvriers)
		734 mg/mc (popolazione)
	DNEL	734 mg/mc (ouvriers)
		367 mg/mc (popolazione)
Effet d'irritation de la peau	DNEL	63 mg/kg bw/d (ouvriers)
•		37 mg/kg bw/d (popolazione)
100-41-4 éthylbenzène	ı	" ' '
Inhalatoire	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/acute/akut	293 mg/mc (ouvriers)
	DNEL	77 mg/mc (ouvriers)
Effet d'irritation de la peau	DNEL	180 mg/kg bw/d (ouvriers)
solvant naphta aromatiq		' /
nhalatoire	DNEL	150 mg/mc (ouvriers)
Effet d'irritation de la peau		25 mg/kg bw/d (ouvriers)





Date d'impression : 10.01.2022 Révision: 10.01.2022

Numéro de version 182 (remplace la version 181)

Code de produit LBR102

Nom du produit: APPRET PU BLANC

			(suite de la pa
77-99-6 propylidynetrimé			
Oral	DNEL		0,34 mg/kg bw/d (popolazione
Inhalatoire	DNEL		3,3 mg/mc (ouvriers)
			0,58 mg/mc (popolazione)
Effet d'irritation de la peau	DNEL		0,94 mg/kg bw/d (ouvriers)
			0,34 mg/kg bw/d (popolazione
· PNEC			
110-19-0 acétate d'isobut	tyle		
PNEC Acqua dolce/water/\	woda słodka/eau/agua/水	0,17 mg/L (_)	
PNEC Suolo/earth/suelo/ne	очва/地面	0,0755 mg/kg (	_)
108-65-6 acétate de 2-mé	thoxy-1-méthyléthyle		
PNEC Acqua dolce/water/woda słodka/eau/agua/水		0,635 mg/L (_)	
PNEC Suolo/earth/suelo/ne	очва/地面	0,29 mg/kg (_)	
1330-20-7 xylène			
PNEC Acqua dolce/water/\	woda słodka/eau/agua/水	0,327 mg/L (_)	
PNEC Suolo/earth/suelo/ne	очва/地面	2,31 mg/kg (_)	
141-78-6 acétate d'éthyle			
PNEC Acqua dolce/water/\	woda słodka/eau/agua/水	0,24 mg/L (_)	
PNEC Suolo/earth/suelo/ne	очва/地面	0,148 mg/kg (_)	
100-41-4 éthylbenzène			
PNEC Acqua dolce/water/\	woda słodka/eau/agua/水	0,1 mg/L (_)	
PNEC Suolo/earth/suelo/почва/地面		2,68 mg/kg (_)	
77-99-6 propylidynetrimé	thanol		
PNEC Acqua dolce/water/\	woda słodka/eau/agua/水	( 1 mg/L (_)	
PNEC Suolo/earth/suelo/ne	очва/地面	0,241 mg/kg (_)	

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
  - Mesures générales de protection et d'hygiène: Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
  - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  - · Protection respiratoire:

Filtre provisoire:



Protection respiratoire recommandée. (EN140)

Filtre A

(suite page 8)





Date d'impression : 10.01.2022 Révision: 10.01.2022

Numéro de version 182 (remplace la version 181)

Code de produit LBR102

Nom du produit: APPRET PU BLANC

(suite de la page 7)

#### · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit et conformément à la norme EN 374 et de la directive 89/686/CEE.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques(EN 166)

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique

· Couleur:

· Odeur:

· Seuil olfactif:

· Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

· Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

· Supérieure:

· Point d'éclair

· Température d'auto-inflammation

· Température de décomposition:

 $\cdot pH$ 

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 20 °C

Liquide

Selon désignation produit

Caractéristique

Non déterminé.

Non déterminé.

77 °C (141-78-6 acétate d'éthyle)

Non applicable.

1,1 Vol % (1330-20-7 xylène)

30 Vol % (91051-01-3 Stéarate de zinc)

-4°C

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Non déterminé.

Mélange non polaire/aprotique.

101 s (ISO 6 mm)

(suite page 9)





Date d'impression : 10.01.2022 Révision: 10.01.2022

Numéro de version 182 (remplace la version 181)

Code de produit LBR102

Nom du produit: APPRET PU BLANC

(suite de la page 8)

propriétés comburantes : N.A.

Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 97 hPa (141-78-6 acétate d'éthyle)

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 1,346 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation: 315 °C

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se

former.

· COV et Total des COV (solvants organiques +

solvants réactifs cas échéant)

Eau:

VOC (CE)

Teneur en substances solides:

28,27 %

0,1 %

380,5 g/l

71,5 %

· Changement d'état

Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables.

Matières solides inflammables
 Substances et mélanges autoréactifs
 Liquides pyrophoriques
 Matières solides pyrophoriques
 Matières et mélanges auto-échauffants
 Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

· Substances ou metanges corrostis pour les metaux Healt · Explosibles désensibilisés néant

(suite page 10)





Date d'impression : 10.01.2022 Révision: 10.01.2022

Numéro de version 182 (remplace la version 181)

Code de produit LBR102

Nom du produit: APPRET PU BLANC

(suite de la page 9)

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Typique du produit comme indiqué dans la fiche technique
- 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation recommandée

- · Décomposition thermique/conditions à éviter:
- Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Acides, bases et agents oxydants
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Dans le cas de la formation possible de la combustion:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
  - · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))				
Dermique	LD50	25.950 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50/4 h	259 mg/l (rat)		
110-19-0 a	cétate d'is	sobutyle		
Oral	LD50	13.400 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	17.401 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50/4 h	31 mg/l (rat)		
108-65-6 a	108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
Oral	LD50	8.532 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	5.001 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat)		
1330-20-7 xylène				
Oral	LD50.	3.523 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (lapin) (ATE value)		
	LD50.	12.126 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (rat) (ATE value)		

(suite page 11)





Date d'impression : 10.01.2022 Révision: 10.01.2022

Numéro de version 182 (remplace la version 181)

Code de produit LBR102

Nom du produit: APPRET PU BLANC

		(suite de la page 10)
	LC50/4h.	27,571 mg/l (rat)
141-78-6 ad	cétate d'é	thyle
Oral	LD50	4.934 mg/kg (lapin)
Dermique	LD50	20.001 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	1.600 mg/l (rat)
	LC0	22,6 ppm (souris)
100-41-4 ét	hylbenzè	ne
Oral	LD50	3.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.486 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	17,2 mg/l (rat)
solvant naj	ohta aron	natique léger (pétrole)
Oral	LD50	6.801 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.401 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	20,1 mg/l (rat)
77-99-6 pro	pylidyne	triméthanol
Oral	LD50	14.700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	10.001 mg/kg (rat)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien	
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Liste II





Date d'impression : 10.01.2022 Révision: 10.01.2022

Numéro de version 182 (remplace la version 181)

Code de produit LBR102

Nom du produit: APPRET PU BLANC

(suite de la page 11)

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### · 12.1 Toxicité

· Toxicité d	iquatique:
110-19-0 ac	rétate d'isobutyle
EC50	370 mg/l (Algues) (72 h)
	25 mg/l (daphnie)
LC50 (96h)	17 mg/l (poisson)
108-65-6 ac	étate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
EC50	1.001 mg/l (Algues) (72 h)
	501 mg/l (daphnie) (48 h)
LC50 (96h)	134 mg/l (poisson)
1330-20-7 x	ylène
EC50	2,2 mg/l (Algues) (72h)
LC50 48h	1 mg/l (daphnie)
LC50 (96h)	2,6 mg/l (poisson)
141-78-6 ac	étate d'éthyle
EC50	165 mg/l (daphnie) (48 h)
LC50 (96h)	230 mg/l (poisson)
100-41-4 ét	hylbenzène
EC50	438 mg/l (Algues) (72h)
	1,8 mg/l (daphnie) (48 h)
LC50 (96h)	12,1 mg/l (poisson)
77-99-6 pro	pylidynetriméthanol
EC50	1.001 mg/l (Algues) (72h)
	13.000 mg/l (daphnie) (48h)
LC50 (96h)	1.001 mg/l (poisson)

## · 12.2 Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

· Facilem	ent biodégradable.	
110-19-0	acétate d'isobutyle	
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
1330-20-7	xylène	
141-78-6	acétate d'éthyle	
100-41-4	éthylbenzène	

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
  - · PBT: Non applicable.
  - · vPvB: Non applicable.

(suite page 13)





Date d'impression : 10.01.2022 Révision: 10.01.2022

Numéro de version 182 (remplace la version 181)

Code de produit LBR102

Nom du produit: APPRET PU BLANC

(suite de la page 12)

#### · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

#### · 12.7 Autres effets néfastes

- · Autres indications écologiques:
  - · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
  - · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux. Le numéro de code du produit est aussi 080111

- · Emballages non nettoyés:
  - · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN1263

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Paint Paint

· ADR PEINTURES
· IMDG, IATA PAINT

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
  - $\cdot DOT$



· Classe 3 Liquides inflammables.

· Label

· ADR, IMDG, IATA



· Classe 3 Liquides inflammables.

(suite page 14)





Date d'impression : 10.01.2022 Révision: 10.01.2022

Numéro de version 182 (remplace la version 181)

Code de produit LBR102

Nom du produit: APPRET PU BLANC

· Étiquette	(suite de la page
	3
14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre p	ar
l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Numéro d'identification du danger (Indic	•
· No EMS:	F-E,S-E
· Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformé aux instruments de l'OMI	ment Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballa
	intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballa extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· Remarques:	> 450 I: 3 F1, II
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inn
	packaging: 30 ml Maximum net quantity per out
	packaging: 1000 ml
· Remarques:	> 450 I: 3, II
· IATA	
· Remarques:	> 30 l: 3, II
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, III

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive n.: 80/1107/CEE, n. 82/605/CEE, n. 83/477/CEE, n. 86/188/CEE e n. 88/642/CEE, 89/391/CEE, 89/654/CEE, 89/655/CEE, 89/656/CEE, 90/269/CEE, 90/270/CEE, 90/394/CEE, 90/679/CEE, 93/88/CEE, 95/63/CE, 97/42/CE, 98/24/CE, 99/38/CE, 99/92/CE, 2001/45/CE, 2002/44,2003/10/CE, 2003/18/CE, 2004/40/CE,2006/25

(suite page 15)





Date d'impression : 10.01.2022 Révision: 10.01.2022

Numéro de version 182 (remplace la version 181)

Code de produit LBR102

Nom du produit: APPRET PU BLANC

(suite de la page 14)

#### DIRECTIVE 2012/18/UE

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES - seuil bas : 5000 t - seuil haut : 50000 t

· Divers règlements

Le produit est utilisable pour usages non réglementés de la D.2004/42/CE-Pour usage professionnel seulement

- · Évaluation de la sécurité chimique
  - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
  - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
  - · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Phrases importantes
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 16)





Date d'impression: 10.01.2022 Révision: 10.01.2022

Numéro de version 182 (remplace la version 181)

Code de produit LBR102

Nom du produit: APPRET PU BLANC

(suite de la page 15)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou H373 d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- · Service établissant la fiche technique: IVM Chemicals Srl
- · Contact: Claudia Zanella
- · Date de la version précédente: 22.12.2021
- · Numéro de la version précédente: 181
- · Acronvmes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL et modifications suivantes

Agence ECHA site web

INRS Fiche Toxicologique

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente